

Monsieur Joël FOURNY
Président de CMA France
12, avenue Marceau
75008 PARIS

Objet : Préavis de grève national Du 15/09/2022

Paris, le 05 septembre 2022

Lettre recommandée avec AR N° : 1A 174 443 2740 2

Monsieur le Président,

Depuis le 1^{er} novembre 2010, dernière revalorisation de la valeur du point, le collège employeur a instauré une politique d'austérité encadrant rigoureusement l'évolution des salaires dans le Statut du personnel qui est en deçà de la fonction publique et des structures comparables.

Beaucoup de promesses verbales ont été données qui tendraient à réduire l'écart des salaires avec ceux du marché général du travail (en moyenne - 13 % pour les non cadres et - 20 % pour les cadres).

La politique de blocage de la valeur du point du Collège employeur, menée depuis plusieurs années, freine d'année en année leur pouvoir d'achat conduisant à une situation inacceptable d'appauvrissement des agents.

La proposition du Collège employeur d'un package de primes, conditionnée à une augmentation de la valeur du point de 2,5 % validée paritairement en CPN 56 le 1^{er} juin 2022, est inacceptable et ne colle pas du tout avec la réalité. 2,5 % après 12 ans de gel de la valeur du point n'est pas raisonnable car cela ne représente seulement que 13 centimes en plus !

Au regard d'une inflation actuelle inédite et un SMIC qui a progressé de près de 8 % en un an, la situation financière des agents est devenue plus qu'alarmante. Notre organisation syndicale revendique une augmentation de la valeur du point de 8 %.

Par courrier du 11/07/2022 et mail du 13/07/2022, nous vous avons demandé de réunir de toute urgence une CPN 56 suivie d'une CPN 52 avec unique point à l'ordre du jour :

- l'augmentation de la valeur du point prenant effet dès juillet 2022 avec clause de revoyure afin que cette revalorisation en urgence puisse se poursuivre par de nouvelles négociations à la rentrée.

Une CPN 56 suivie d'une CPN 52 le même jour n'est pas sans précédent puisque cela a été le cas le 26 octobre 2010.

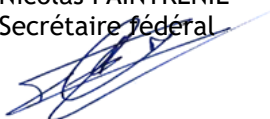
De plus, le 24/08/2022, nous vous avons relancé à ce sujet à l'occasion de notre demande d'information sur l'impact de la décision de France Compétences sur le coût des formations dans notre réseau.

Nos trois courriers sont restés sans réponse témoignant vraisemblablement, de votre part, une absence de volonté de reprise du dialogue social que vous avez souhaité contourner par l'organisation d'un baromètre social.

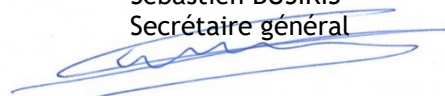
Pour tous les motifs susmentionnés, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève pour la journée du 15 septembre 2022 conformément à l'article 16 de l'annexe VIII du Statut du personnel. La revendication principale consiste dans l'augmentation de la valeur du point des agents des CMA.

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Nicolas FAINTRENIE
Secrétaire fédéral



Sébastien BUSIRIS
Secrétaire général



Copie à Mme la Ministre des PME, Mme Olivia GREGOIRE, et M. Thomas COURBE, Directeur de la DGE